

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

L' Abeille.

2me. Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

2me. Année

VOL. II.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 2 MAI 1850.

No.24.

V E R S A S O I E.

(Suite et fin.)

A la fin de leur cinquième âge, les vers, ayant acquis leur maturité, n'ont plus qu'à filer leur cocon. Alors ils cessent de manger, sortent de leur litière, courent çà et là sur le bord des tablettes, en portant de temps en temps la moitié de leur corps en haut, ou à droite et à gauche, comme s'ils cherchaient à s'échapper. C'est alors qu'il faut leur préparer promptement autour de leurs tablettes ce qu'on appelle des cabanes, qui ne sont autre chose que de petits faisceaux de bouleau, de bruyère, de genêt &c. dont les branches flexibles sont recourbées en arcs par la tablette placée au-dessus. Aussitôt on voit les vers monter au bois, à la bruyère ou sur la cabane, trois expressions synonymes, commencer leur cocon dont ils forment les fondements par des fils d'abord jetés çà et là, qu'on nomme *dave* ou *bourre*; puis enfin s'enfermer dans une coque ovoïde formée de véritable soie, dont la couleur varie depuis le blanc le plus pur jusqu'au blanc tirant sur le vert très clair, et depuis le jaune d'or jusqu'au jaune pâle. Chaque ver met ordinairement trois jours, ou quatre au plus, à terminer son cocon; et lorsqu'on juge que tous peuvent l'avoir fini, on met les cabanes à bas pour faire la récolte.

Si tous les œufs éclosaient, et si tous les vers parvenaient à maturité et achevaient leurs cocons, une once de graine produirait 40,000 à 50,000 cocons, pesants 2,600 à 3,000 livres, d'où l'on tirerait 180 à 200 livres de soie pure; car il faut une quinzaine de cocons pour une livre et une quinzaine de livres de cocons pour une livre de soie; mais jusqu'ici les plus grands soins n'ont pu obtenir de cocons que les trois quarts de ce qu'on avait fait éclore de vers; et en général, pour avoir un quintal de cocons, il faut faire manger quinze quintaux de feuilles de mûrier.

Lorsque les vers ont fini leur travail, ils se transforment en œufs ou chrysalides dans leur cocon, pour en sortir papillons une vingtaine de jours après la montée au bois. La ponte commence dix à douze heures après la sortie du cocon: chaque femelle pond ordinairement quatre à cinq

cents œufs, qu'on a soin de faire déposer sur du vieux linge pour se ménager les moyens d'une nouvelle récolte l'année suivante. Pour cela il faut garder ces œufs à la plus grande fraîcheur possible en été: car souvent la chaleur de cette saison suffit pour opérer une nouvelle éclosion, lorsque les feuilles de mûrier manquent ou ne sont plus propres à nourrir les jeunes larves (vers), ce qui serait un vrai dommage.

Après avoir séparé un nombre de cocons suffisant pour donner la provision de graine, ce qui reste de cocons fait le produit de l'éducation. Pour empêcher les papillons de les percer, ce qui ne permettrait plus d'en tirer la soie, et afin d'avoir le temps de faire cette opération à loisir, on étouffe les chrysalides, ce qui prévient le danger de brûler la soie; alors cette opération doit se faire avant l'éclosion des papillons. Mais à quelque époque qu'elle se fasse, la fabrication complète de la soie exige toujours plusieurs opérations que je vais expliquer en peu de mots.

Les cocons des vers à soie sont des pelotes de la forme et de la grosseur d'un œuf, formées d'un fil unique d'environ 930 pieds de longueur et qui, dégagé de tout le reste ne pèse que deux grains et demi. Après le premier choix des plus beaux cocons pour la provision de graine, on met d'un côté tous les bons cocons qui restent, pour en tirer la soie fine et déliée; et de l'autre côté tous les cocons doubles, appelés *douppions*, tous ceux qui sont faibles, grossiers ou mal bâtis, pour en faire la soie *grossière*, qui néanmoins passe assez souvent au même prix que la fine.

La première opération pour les cocons parfaits s'appelle *dévidage*. Pour cela il faut deux machines, un fourneau chargé d'un chaudron rempli d'eau bouillante et un dévidoir ou métier à tirer la soie.

Le fileur met dans cette eau un certain nombre de cocons bien nettoyés de leur bourre. Alors il les agite avec un petit balai de branches de bouleau, liées et coupées en forme de broses; et l'eau ayant dissout une espèce de gomme qui rendait le fil très-adhérent à lui-même, le bout se détache du cocon, se prend aux petites branches et se déroule aussi facile-

ment que celui d'une pelote. Plusieurs de ces bouts, depuis huit jusqu'à vingt, provenant d'autant de cocons, placés dans la même bassine, sont réunis ensemble pour former un seul fil, qui va s'enrouler sur un dévidoir et former un écheveau. Un seul fileur adroit peut conduire trois fils à la fois et dévider en un jour jusqu'à trois livres de soie, ce qui est bien plus expéditif qu'au fuseau ou au rouet. La soie mise en échevaux s'appelle soie *grège*; c'est celle-là qui se trafique en balles.

Des autres cocons, de ce qui reste des cocons filés et de toutes les bourres, on tire la soie *grossière*, qui est encore de deux qualités bien différentes. La première s'appelle soie *crue* ou *écru*, parce qu'elle se fait sans feu et sans eau bouillante. Elle est formée des *fleurets* fins, c'est-à-dire des bourres de tous les cocons et de la soie qu'on peut arracher de tous ceux qui n'ont pas été à l'eau; ces fleurets cardés, ou même tels qu'on les tire des cocons, sont soumis à des opérations appelées *moulinage*; la soie, qui en provient, sert à coudre, ou à faire certaines étoffes, spécialement les *gazes*, ou *foulards*.

On tire des restes des cocons une troisième qualité de soie qui sert aussi à coudre et à faire des étoffes assez fines quoique sans lustre. Toutes ces coques sont ouvertes avec des ciseaux pour en ôter la chrysalide et ensuite trempées dans l'eau pendant plusieurs jours, bouillies dans une lessive bien claire une demi-heure, puis lavées et séchées au soleil, après quoi on les carde pour les filer comme les autres fleurets. Enfin le résidu de toutes ces opérations est employé dans la chapellerie, qui a pris un grand développement depuis une quinzaine d'années.

La soie est d'un usage des plus variés, puisqu'on en fabrique les velours, gros de Naples, taffetas, satins, damas, brocarts, crêpes, gazes, serges de soie, rubans, bas, gants &c. Les soies de Messine et en général de l'Italie, sont les meilleurs pour les étoffes unies, parce qu'elles prennent une belle teinture. La soie de la Chine est plus grossière que celle de l'Europe, parce qu'elle se fait dans les champs mêmes, où sont les mûriers.

Les Grecs appelaient la soie *Serikon*, et les Romains *Sericum*, et ils donnaient au

peuple et au pays d'où elle venait et même aux vers à soie, le nom de *Sères* qui n'est qu'une dénomination vague; pour signifier l'Orient, et qui semble se rapporter au cachemire, au Thibet, dont plusieurs villes portent l'épithète de *Sir*, ou *Siri* (*Sirinagor*, *Sirhind*) qui, en sanscrit signifie heureux. Mais le mot *soie* vient de *seta*, qui en latin désigne le poil raide des animaux tels que le sanglier, le chochon, &c.; et d'où vient aussi le mot espagnol *seta* et l'italien *seta* d'où *satin*, &c. En arabe et en persan la soie se nomme *silk*, qui semble venir de *sericum*, en changeant l'*r* en *l*; et c'est probablement aussi l'origine de *silk* en anglais, de *silke* en danois et suédois et *schilk* en russe.

De tous les pays de l'Europe, c'est l'Italie qui exporte le plus de soie de sa production, qui s'élève à 11,850,000 lbs dont 3,840,000 lbs sont exportés; ce qui fait une production d'environ 200,000,000 de frs: et une exportation de 95,000,000. On estime que la France produit pour 110,000,000 de soie filée, en exporte pour 74,000,000 frs: mais elle en tire beaucoup de l'étranger, pour fournir à ces 100,000 métiers, qui occupent plus de 200,000 personnes, dont la main d'œuvre est payée chaque année environ 70,000,000 frs; en sorte que les produits de ses manufactures de soie s'élèvent à près de 300,000,000 frs; enfin on estime à 20,000,000 le nombre de mûriers existants aujourd'hui en France.

Telles sont les immenses richesses qu'offre aux pays chauds l'admirable industrie des vers à soie: industrie qui, ainsi que beaucoup d'autres, sera toujours étrangère aux pays froids comme le Canada, et qu'aucune loi, aucune forme de gouvernement ne saurait naturaliser. Puisse au moins le courage éclairé de l'habile mécanicien de St. Anselme ouvrir un nouveau chemin vers la fortune, plus court et moins dangereux que celui de la Californie! A. M.

L'ABEILLE.

“*Forsan et hæc olim meminisse juvabit.*”

QUÉBEC, 2 MAI, 1850.

A. Qu'est-ce qu'ils veulent dire avec leur tenure seigneuriale? on voit ça à tout moment, à présent.” — B. “J'en sais trop rien, moi, non plus. Je l'ai cherché, l'autre jour, dans Noël, mais il paraît que les Romains ne connaissaient pas ça non plus, car il n'en parlait pas. Il me semble pourtant d'avoir vu quelque chose là-dessus dans l'*Abeille*, l'année dernière; à peu près cela: “*On fait des assemblées contre la tenure seigneuriale; il paraît que cette tenure est une chose bien injuste.*”

— C. La tenure seigneuriale! Ah, je sais ce que c'est maintenant; j'ai tout appris en une leçon. Je vais vous conter cela: Imaginez qu'en allant à St. . . . ces vacances, j'arrivai à B. . . . que je trouvais tout en émoi: il devait y avoir ce jour là une assemblée monstre de tout le comté contre la tenure seigneuriale. En vacances, on n'est jamais pressé, et, tout naturellement, l'envie me prit de voir l'assemblée monstre. Onze heures sonnant, je me rends au lieu indiqué. Tout le monde paraissait très-animé; il y avait, au milieu des groupes, des messieurs de la ville qui gesticulaient et parlaient très-haut. Tout-à-coup, un des citoyens monte sur une table. “MM., s'écrie-t-il, la tenure seigneuriale est une chose abominable! . . . Au XIXième siècle! dans le siècle des lumières, un homme se reconnaître vassal d'un autre homme! . . . La tenure seigneuriale, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme! . . .” il finit en criant de toutes ses forces: “A bas la tenure seigneuriale!” . . . Et toute l'assistance d'applaudir et de crier. Je m'approchai d'un de ceux qui avait applaudi avec le plus d'enthousiasme. Qu'a donc dit ce monsieur! — Je n'ai pas compris, mais cela paraissait bien beau. Je demandai à un de mes voisins de quoi il s'agissait; et celui-ci me mit enfin sur la piste de la question. “Il s'agit, me dit-il, de demander à la législature l'abolition des droits des seigneurs, rentes, &c. &c. Je me mis à écouter de mes quatre oreilles. Pourtant, moi, qui avant de venir au collège, voyait tous les ans, mon père prendre sur un tas de deux ou trois cents minots de grain quelques boisseaux de blé pour le seigneur, ce que l'on m'avait appris à considérer comme la rente d'une somme qui n'avait pas été payée, je ne trouvais là rien que de juste. Un second orateur était grimpé sur la table. “Les droits seigneuriaux, criait-il, sont un ver qui ronge votre fortune! . . . Comment! si la Californie était comme le Canada aux mains des seigneurs, il n'y aurait qu'eux seuls qui auraient droit d'exploiter ses mines; quelle infamie! C'est là, la conséquence des odieuses réserves. Les lods-et-ventes sont une spéculation sur les travaux et les sueurs du cultivateur. Le droit de retrait et de banalité des entraves pour l'industrie particulière. . . Celui-ci finit, comme l'autre, en criant à tue tête: “A bas la tenure seigneuriale.” Parut alors un petit individu, qui nous cria d'un ton faux, en se rengorgeant dans sa cravate: “Moi, j'argumente par des chiffres. Il commença alors ses calculs, mais s'embrouillant dans ses additions, se perdant dans ses soustractions, personne ne le comprit; je ne sais pas s'il se comprenait lui-même; on ne l'applaudit pas moins, quand il eut

conclu comme les autres. “A bas la tenure seigneuriale.” Vint enfin un quatrième discoureur qui prétendit que le Canada ne devait son état d'infériorité qu'à la tenure seigneuriale; tant qu'on ne l'abolira pas, le Canada ne pourra devenir un pays manufacturier; donc il demeurera dans l'infériorité. Il cita beaucoup les États-Unis, ce qui me fit conclure que c'était un annexioniste; il mettait beaucoup d'*or* et de *donc* dans son oraison. En finissant, il jura à l'unisson: A bas la tenure seigneuriale.

Alors s'avança un grand homme qui s'était tenu dans un coin sans rien dire: tous les yeux se fixèrent sur lui; il commença: “M.M. Je ne parle pas aussi bien que ceux que vous venez d'entendre, cependant je vais vous montrer qu'ils ne savent pas ce qu'ils disent. Il prouva que c'est au mode de concession seigneuriale que le Canada doit l'état d'avancement où il se trouve. Si par exemple, on eût adopté lors de l'établissement du pays le mode de vente en franc et commun soccage, ce qui veut dire la vente d'une terre franche de rente et autres droits seigneuriaux; il est à présumer que le Canada ne serait habité que par les ours et les Algonquins. Nos ancêtres n'étaient déjà pas trop portés à venir à mille lieues de la vieille France, dans un pays où l'on se souffle dans les doigts, du mois d'Octobre au mois de Mai. Avec cela, on dit que nos pères étaient encore plus *guez* que nous, de sorte que si tous pouvaient, en prélevant quelques deniers sur leur récolte de chaque année, payer une légère redevance, il n'en était presque pas un qui eût pu, à son arrivée ici, payer le prix d'un e terre quelque modique qu'il eût été. Les réserves, comme celle du bois, des places de moulin, étaient nécessaires aux seigneurs, et étaient accompagnées de l'obligation de construire un moulin dès que les censitaires en avaient besoin, de sorte que le privilège était souvent plus à charge qu'avantageux: quant au droit de banalité n'était-il pas naturel que le seigneur pût obliger de venir à son moulin ceux qui l'avaient obligé à le bâtir à gain ou à perte. Dans un pays où la main d'œuvre était si rare, les corvées devenaient nécessaires au seigneur pour la construction des moulins; elles mettaient à sa disposition un grand nombre de bras pour l'ouverture et la confection des chemins et voies publique, ce qui était un vrai bonheur quand le pays manquait totalement d'autorités municipales.”

“Les rentes n'étaient qu'une juste mais bien faible rémunération; les lods-et-ventes (120%) que reçoit le seigneur sur la vente d'une terre) n'atteignaient pas même leur but de suppléer à l'insuffisance des rentes puisque les propriétés n'avaient

que peu de valeur et que les ventes étaient très-rares. ”

“ On ne faisait guère attention aux réserves des mines qui n'existaient pas; personne d'ailleurs n'aurait songé et n'aurait eu moyen de les exploiter, puisqu'on admettait alors pour les autres comme pour soi le proverbe : Charité bien ordonnée commence par soi. ”

“ Orateur, cria un petit monsieur qui paraissait un écolier sorti depuis peu du collège, passez au déluge ”. Le grand homme continua sans se décontenancer.

Mardi dernier était l'anniversaire de la naissance de Mgr. de Laval. Dès le midi, Mr. l'Économiste avait pris soin de nous prouver que ce n'était pas pour nous un jour ordinaire, mais au soir était réservée la partie la plus intéressante de la fête. Vers sept heures la séance fut ouverte, dans la grande salle de récréation, par l'air de *La Canadienne*, bien exécuté comme d'ordinaire, par M. M. les Élèves de la *Bande*; vint ensuite une chanson de circonstance chantée par un chœur de 50 voix; puis un discours français par Mr. James Quinan, élève de la classe *senior* de philosophie, qui fut écouté avec beaucoup d'intérêt. L'orateur s'appliqua à faire voir la grandeur du service que Monseigneur de Laval a rendu au pays en fondant le Séminaire de Québec. Pour cela, il exposa les avantages d'une éducation qui a pour base la religion, et les désavantages de celle qui manque de cet appui, tant pour l'individu que pour la société. Il finit en concluant que le Séminaire ayant été, pendant longtemps, la seule maison où la jeunesse du pays pût recevoir une éducation chrétienne en même temps que classique, son fondateur méritait la reconnaissance éternelle du pays.

Après ce discours, la bande exécuta encore quelques morceaux, et le chœur chanta une cantate latine composée pour cette fête. La musique de cette pièce, de même que celle de la chanson, est de M. Dessane, et lui a mérité les éloges de toutes les personnes présentes. Le chant terminé, M. C. L'égaré, élève de Rhétorique, monta à la tribune, et, dans un discours latin dont la composition et le débit lui font beaucoup d'honneur, il présenta à l'admiration de l'auditoire le dévouement religieux qui porta Mgr. de Laval à abandonner son pays pour venir fonder une église en Canada.

L'orateur ayant laissé la tribune, on jura *God save the Queen*, puis la fête changea d'objet; nous nous rendîmes à la chapelle de la Congrégation, où se fit l'ouverture du mois de Marie par le chant des Litanies de la Ste. Vierge, exécuté en

parties avec accompagnement d'harmonium.

Mgr. l'Archevêque de Québec a daigné honorer notre fête de sa présence. On remarquait dans la salle un grand nombre des membres du clergé. Mr. Brownson, qui s'y trouvait aussi, a bien voulu nous adresser quelques mots pour nous exprimer le plaisir qu'il ressentait de se trouver parmi nous dans une occasion si intéressante, et pour nous exhorter à profiter de notre jeune âge pour avancer dans le chemin de la science et de la vertu.

Les lecteurs de *l'Abeille* verront sans doute avec plaisir l'analyse de la première lecture de M. Brownson (que l'on a eu la complaisance de nous envoyer. Cette lecture a été admirée de tous ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre.

Mr. Brownson donne ce soir sa seconde lecture.

NOUVELLES LOCALIS.

Mgr. L'Administrateur du diocèse, accompagné de M. le Curé de Québec, et C. F. Cazeau, est parti lundi soir pour Montréal. On dit que S. G. doit rencontrer là les autres évêques de la province.

Un éboulement a renversé une maison à deux étages, lundi dernier, à l'anse des Mères. Le même jour, une masse de rocher de plusieurs tonneaux, s'est détachée du Cap et est entrée dans une maison de la rue Champlain. Ces accidents n'ont causé la mort à personne.

Le *Canadien* annonce que les trois compagnies de bateaux à vapeur entre Québec et Montréal se sont coalisées et ont adopté un tarif uniforme pour la saison.

Le presbytère de St. Barthélemi est devenu la proie d'un incendie la semaine dernière.

On croit qu'une cour d'oyer et terminer se tiendra bientôt aux Trois Rivières pour connaître de l'affaire des émeutiers de St. Gregoire.

Une lettre reçue de Montréal annonce que M. de Charbonnel est nommé évêque de Toronto, à la place du Père Larkin qui aurait réussi à détourner de ses épaules le fardeau de l'épiscopat.

L'élection de Mégantic s'est terminée en faveur de Mr. Ross. Le nombre de votes obtenus par chacun des candidats est comme suit: Mr. Ross, 299; Mr. Layfield, 239; Mr. Pacaud, 250; enfin Mr. McDonald, 104.

Un grand moulin à scie, appartenant à Mr. J. Wurtele de St. David, a été réduit en cendres samedi dernier. On croit que cet incendie est l'œuvre de gens opposés à la loi des écoles dont Mr. Wurtele s'est attiré la haine en voulant s'acquitter des devoirs que lui impose sa qualité de commissaire.

Le canal de Beauharnais est ouvert depuis le 26 du mois dernier.

La place d'assistant-commissaire des terres de la couronne devenue vacante par la nomination de Mr. Tancred Bonthillier à celui de collecteur de la douane de Montréal, va, dit-on, être abolie.

La somme de \$ 20,000 a été souscrite à Boston pour la famille du Dr. Webster.

Un tremblement de terre très-considérable a eu lieu, le 4 avril dernier, à Louisville, dans le Kentucky.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE. Les mesures de répression proposées contre la presse, donnent en ce moment de l'inquiétude à l'Assemblée. Convaincue de leur inopportunité, de leurs conséquences funestes, elle ne peut cependant se dissimuler que les repousser entièrement, ce serait frapper le ministère et son chef. Ne pouvant non plus laisser passer ces lois en entier, elle en retranche les dispositions qui lui paraissent les moins sages et qui pourraient retomber sur les gens bien intentionnés aussi bien que sur les perturbateurs publics.

La loi organique de l'enseignement a été envoyée au *Moniteur*, après s'être fait attendre quelque temps.

ANGLETERRE. Plusieurs membres du parlement ont annoncé qu'ils présenteraient des motions, ou des projets de loi: on remarque entre autres, les mesures pour abolir l'impôt sur les briques, qui produit par année, à l'état, 448,826 liv. sterg.; pour avancer 3,000,000 liv. sterg. aux agriculteurs, afin de pouvoir dépecher et améliorer leurs terres, et dont le remboursement se ferait, en 22 ans, à 6 et demi pour cent, par année; pour former une commission d'enquête sur les traitements des membres du parlement qui sont en même temps fonctionnaires de l'Etat; aussi contre la peine de mort, le droit sur les fenêtres, la taxe sur le papier et le droit des annonces.

Il est question d'établir entre la France et l'Angleterre, un tarif uniforme de 5 sous, par simple lettre.

Le 1er. avril, le lord-maire a donné, à Londres, le banquet ordinaire du lundi de Pâques. Parmi les convives, on remarquait, l'ambassadeur de France, le ministre d'Amérique et celui de Bolivie. Aux toasts portés par le lord-maire aux ministres étrangers, les deux premiers ont répondu, en exprimant, comme lo ven le plus sincère de leurs compatriotes, le désir de demeurer unis à la nation saxonne; qu'en cela, ils croyaient consulter leurs intérêts, tout en procurant la paix et la tranquillité au monde. La fête s'est terminée par un bal prolongé fort avant dans la nuit.

Le 23 mars, a eu lieu une explosion fatale, dans une mine de charbon, à Haydock; elle a coûté la vie à 13 personnes.

L'Angleterre est sur le point d'acquiescer, moyennant la somme de 10,000 liv. sterling, la propriété et souveraineté complète de tous les forts que le Danemark possède sur la Côte d'Or, en Afrique.

Sir W. Molesworth doit proposer une nouvelle constitution pour les colonies Australiennes et la Nouvelle-Zélande, par voie d'amendement ou d'addition au bill de lord John Russell. Cette constitution est à peu près celle du Canada, si l'on excepte une chambre élective, le salaire du gouverneur à la charge du trésor impérial, et quelques pouvoirs de notre législature réservés à la couronne.

ITALIE. On dit que neuf bâtiments dont six sont destinés pour Québec et trois pour New-York, embarquent des émigrés, aux quais de Limerick.

ROME. Le 21 mars, en présence de l'état-major de l'armée romaine et d'une foule nombreuse, on a relevé, au palais de Venise, l'écusson autrichien, abattu en mai 1848. Cette cérémonie s'est accomplie au milieu des fanfares d'une musique militaire.

NAPLES. La flotte française est arrivée devant cette ville, le 19 mars. Les marins français y sont bien accueillis.

Un bateau à vapeur, venant de Naples, est arrivé à Civita-Vecchia, avec un million de francs en espèces. On dit que c'est un avant-coureur du pape. Sur ce bateau à vapeur, se trouvait M. Robert Peel, chargé d'affaires anglais.

ESPAGNE. Il paraît certain que le pape ne peut point accéder au concordat d'Isabelle, pour régler l'état définitif du culte catholique, à moins qu'on ne rétablisse dans leurs couvents 2000 religieuses cloîtrées et 100 moines, avec la faculté d'acquiescer des propriétés religieuses. A ces conditions, le pape ne fera plus difficulté. En attendant cet accord définitif, le gouvernement aurait ordonné, dans toutes les provinces, de suspendre la vente des biens nationaux, de remettre même les édifices non vendus à la disposition des évêques.

RUSSIE. Des nouvelles de Saint-Petersbourg apprennent que le czar a permis à tous les émigrés polonais de retourner dans leur patrie. Cette grâce a été refusée à 24 individus qui avaient conspiré en 1831 pour enlever la couronne à la maison de Romanow.

Mr. le Rédacteur.

Je vais essayer de donner à vos lecteurs une idée de la première lecture de Mr. Brownson. Mon unique peine est de ne pouvoir rendre suffisamment justice à son

éloquence, dans cette analyse que je suis forcé de réduire aux proportions de notre feuille.

Il ne s'agit pas de prouver l'Eglise comme fait historique, car ce serait tenter de prouver ce qui est aussi évident que le soleil, mais de montrer les conséquences que tout homme sensé doit en tirer.

L'homme est un être essentiellement religieux; toujours et partout il se montre tel. La raison dit bien qu'il faut adorer Dieu, mais elle se tait sur le comment: de là, cette variété infinie de cultes que nous voyons. Seule la raison ne peut faire connaître la véritable religion: voyez ce qu'étaient les Grecs et les Romains idolâtres, malgré la civilisation dont ils se vantaient.

Il est donc de la sagesse et de la bonté de Dieu de nous donner une révélation et, de plus, un moyen infailible de la connaître. Sans cela, nous ne pourrions être obligés de l'admettre, le doute serait toujours permis et, en dernière analyse, nous ne serions pas plus avancés que s'il n'y avait pas de révélation.

Il est évident qu'une religion quelconque ne peut être infailible sans le savoir et sans le vouloir. Parcourant donc toutes les sectes chrétiennes, je trouve une seule église qui se proclame infailible, non en vertu d'un pouvoir humain, car ce serait tyrannie de sa part et esclavage de la part de ceux qui l'écoutent, mais en vertu d'un pouvoir dérivé de Dieu, seul maître légitime de la conscience. Toutes les autres sociétés s'unissent pour se proclamer elles-mêmes capables d'erreur et il suffit d'étudier leur histoire pour se convaincre qu'elles disent vrai. Si Luther apparaissait à Wittemberg, trouverait-il un seul ministre qui voulût se faire son écho fidèle? Dans la chaire de Calvin, à Genève, trône un ministre que l'on pourrait appeler un infidèle baptisé.

Ces sectes faillibles et changeantes en appellent à la raison, à la Bible, contre l'Eglise Catholique. Mais le Catholique a une raison, il a un jugement, il a, lui aussi, et mieux que personne, sa Bible; quel avantage le Protestant a-t-il contre lui? Raison faillible pour raison faillible, autant la mienne que celle d'un autre.

Toutes ces sectes ont commencé, on peut dire le jour où elles naquirent; mais l'Eglise Catholique remonte à Jésus-Christ. Elle a subsisté malgré les passions, en dépit des empereurs romains, des ariens, des barbares du moyen âge, du protestantisme et aujourd'hui que le protestantisme, usé par trois siècles d'existence, est sur son déclin, elle dirige ses armes contre le socialisme, nouvel adversaire né d'hier.

La face de l'univers a changé depuis 18

siècles, les dynasties, les royaumes, les nations, les langues, les monuments de pierre ont changé, l'Eglise seule n'est pas ébranlée de ces convulsions qui agitent le monde.

Voilà le fait! Direz-vous qu'elle a eu de son côté la force matérielle? L'histoire vous racontera ses combats et ses persécutions. Direz-vous que c'est une invention humaine? Mais pourquoi entre toutes les inventions humaines aurait-elle eu le privilège de survivre à tout le reste et encore aujourd'hui aurait-elle une vigueur qui lui promet de voir la fin du protestantisme?

Voilà le fait! La seule conclusion possible est que cette Eglise est le moyen infailible que Dieu a donné aux hommes de connaître la véritable manière de l'honorer. *Digitus Dei est hic!*

Telle est la conclusion par laquelle se termine la lecture.

Un autre fait donne à cette conclusion un grand poids. Quel auditeur oserait en contester la vérité à Mr. Brownson, ancien protestant, ancien ministre, venant aujourd'hui, avec l'accent de la plus profonde conviction, proclamer en face de tout le monde, que hors de cette Eglise, il n'a trouvé qu'incertitude?

Oui, en entendant le cri de joie de cette brebis retrouvée, comme en lisant les écrits du profond philosophe, du théologien consommé et du chrétien sincère, le Catholique sent au fond de son cœur comme se resserrer les liens qui l'unissent à l'Eglise qui fait de si belles conquêtes! T.

On éveilla un gascon au milieu de la nuit pour lui apprendre la mort de son père; il se rendormit en disant: *Ah! que je serai affligé demain, quand je me réveillerai.*

Un autre gascon disait: *j'ai l'air si martial que quand je me regarde dans un miroir, j'ai peur de moi-même.*

QUATRAIN.

Quand pour l'humanité le jour n'est point perdu,
Le sommeil est plus doux, la nuit est une fête;
La nuit dépend du jour, un service rendu,
Est un doux oreiller pour reposer la tête.

Le mot de la de la dernière énigme est ANGLE-TERRE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abonné paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abonné, et les externes, chez MM. A. et G. Legaré.

HUBERT GIBROIR, Gérant.